

# ***Les Auxiliaires des Pauvres de Saint-François***

---

## **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

C'est une corporation à but non lucratif représentant les bienfaiteurs qui donnent temps, argent ou biens pour soutenir matériellement l'Œuvre des *Pauvres de Saint-François* ou celle d'autres groupes vivant selon le même esprit qu'eux. C'est notamment le cas des *Pauvres Dames de Saint-François*.

La corporation a été fondée en novembre 1979 et a débuté ses activités en mars 1980.

## **QUI SONT LES PAUVRES DE SAINT-FRANÇOIS ?**

C'est une communauté de laïcs consacrés dans l'Église une, sainte, catholique et apostolique afin de proclamer l'Évangile de Jésus Christ:

- ce sont des frères qui vivent ensemble dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance sous la direction d'un berger;
- ce sont des tout-petits que Dieu nourrit à même les dons de sa Providence que leur font parvenir des bienfaiteurs au cœur généreux.

Ce sont des laïcs qui ont accepté de tout quitter pour vivre l'idéal évangélique à la façon de saint François d'Assise.

### ***Les P.S.F. présents sur le web***

La communauté a un site internet qui présente de nombreux documents écrits, audio et vidéo.

## **QUI SONT LES PAUVRES DAMES DE SAINT-FRANÇOIS ?**

C'est une communauté prophétique féminine consacrée à la proclamation de la Parole, à la prière de foi sous le souffle de l'Esprit Saint, à

l'enseignement des vérités de la foi et de la doctrine de l'Église, au soutien spirituel et à l'accueil des personnes.

## **POURQUOI UNE CORPORATION ?**

- Pour que Les Pauvres de Saint-François vivent plus intensément la pauvreté évangélique: les biens à leur disposition sont la propriété des Auxiliaires;
- pour que les biens appartenant aux bienfaiteurs n'appartiennent pas à quelqu'un en particulier mais à tous les membres à la fois.

## **LES TÂCHES PRINCIPALES DE LA CORPORATION**

- Recueillir les biens et aumônes donnés par les bienfaiteurs et les administrer en leur nom.
- Fournir aux Pauvres de Saint-François une aide pour les dégager des tâches administratives afin de favoriser leurs activités sur le plan spirituel.
- Coopérer à la diffusion de l'Œuvre des Pauvres de Saint-François.

## **Les MEMBRES et les AMIS SPIRITUELS**

Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui pratique et confesse la foi de l'Église une, sainte, catholique et apostolique et qui veut collaborer à l'Œuvre du Seigneur en soutenant l'activité des Pauvres de Saint-François peut faire partie des Auxiliaires.

Ces participants sont classés en deux groupes: les membres et les amis spirituels. Ce qui différencie les deux groupes, c'est la facilité de participer aux assemblées, principalement en raison des distances. Ainsi, les personnes résidant hors Québec (Canada), sont des *Amis*

*spirituels* qui ne sont pas tenus d'assister aux assemblées.

### **COMMENT LES MEMBRES et les AMIS PEUVENT-ILS AIDER LES PAUVRES DE SAINT-FRANÇOIS ?**

- D'abord, par la prière;
- ensuite, selon l'inspiration de l'Esprit Saint en leur cœur, en donnant des aumônes, des biens ou encore du temps pour l'Œuvre des Pauvres de Saint-François.
- Ayant résolu de participer à cette Œuvre d'évangélisation, vous faites parvenir vos dons à:

Les Auxiliaires  
des Pauvres de Saint-François  
425, rue Sainte-Angèle  
Trois-Rivières QC  
Canada G9A 1M3

La corporation porte le No. d'enregistrement 103080321RR0001 (anciennement 0585422-49) et peut, sur demande, vous faire parvenir un reçu officiel pour fin d'impôt pour vos dons. **Ce reçu n'est valable que pour le Canada.** (Vous pouvez utiliser le *formulaire pour accompagner un don*, disponible sur le site des p.s.f.)

### **EXIGENCES POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES AUXILIAIRES**

- S'efforcer d'imiter l'esprit de pauvreté et d'humilité de saint François d'Assise par le sacrifice des luxes dans leur vie;
- garder l'esprit de prière, de pauvreté et de renoncement;
- accepter de proclamer la Parole de Dieu par l'exemple de sa propre vie.

### **COTISATION ANNUELLE**

Les membres n'ont aucune cotisation annuelle à payer.

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Pratiquer et confesser la foi de l'Église une, sainte, catholique et apostolique;
- être âgé d'au moins 18 ans;
- accepter les règlements de la corporation.

### **PROCÉDURE À SUIVRE POUR DEVENIR UN AUXILIAIRE DES PAUVRES DE SAINT-FRANÇOIS**

(pour les utilisateurs d'internet)

- a) Prendre connaissance des règlements (voir le fichier PDF);
- b) faire imprimer la demande d'admission (sur fichier PDF);
- c) faire parvenir par courrier postal la demande complétée et dûment signée.

### **ADRESSE DE RETOUR**

Les Auxiliaires des  
Pauvres de Saint-François  
425, rue Sainte-Angèle  
Trois-Rivières QC  
Canada G9A 1M3

« Prends sur tes biens pour faire l'aumône. Ne détourne jamais ton visage d'un pauvre, et Dieu ne détournera pas le sien de toi. Mesure ton aumône à ton abondance: si tu as beaucoup, donne davantage; si tu as peu, donne moins, mais n'hésite pas à faire l'aumône. C'est te constituer un beau trésor pour le jour du besoin. Car l'aumône délivre de la mort, et elle empêche d'aller dans les ténèbres. L'aumône est une offrande de valeur, pour tous ceux qui la font en présence du Très-Haut. »

(Tobie, ch. 4, vv. 7-11)

**Que le Seigneur vous accorde sa paix et qu'il vous remplisse le cœur d'un vif désir de travailler à son Œuvre.**